

VIEUX-RENG



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze septembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vieux-Reng, se sont réunis à 19h00 à la salle des mariages de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre MANFROY, Mme Isabelle BRISSON, M. Ghislain LAURENT, M. Michaël STOCKER, M. Olivier CHERONT, Mme Nadège HOEL, M. François BLANCHARD, M. MAGHUE Alexandre

SONT EXCUSES : Mme Isabelle PELERIAUX, Mme Catherine RIBAUVILLE, Mme Amandine LISSE

ABSENTS : Mme Virginie LECOMPTE, M. Sébastien DECAIX

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil en la personne de M. Olivier CHERONT.

I. CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES D1 – D2 ET D392

Par délibération du Conseil municipal, 3 parcelles utilisées en voiries et restées à ce jour dans le domaine privé sont classées dans le domaine public communal (D1 – D2 rue du 11 novembre) D392 (place publique).

II. TRAVAUX DE CREATION DE STOP ET PASSAGE PIETONS

Par délibération du Conseil municipal, les demandes de subvention suivantes sont prises afin de bénéficier des fonds de concours de l'Agglomération à hauteur de 50% :

Sur les voiries d'intérêt communautaire suivante :

Pose de pré-signalisation rue de Binche et rue de Queniau
montant total de l'opération : 248,24 euros TTC.

Pose de deux panneaux de rappel vitesse limitée à 50 km/h
Montant total de l'opération : 341,04 euros TTC.

Pose de panneaux STOP rue de Binche à l'angle de la rue de l'Eglise
Montant total de l'opération : 386,09 euros TTC.



Selon le schéma de mutualisation de l'Agglomération :

Pose d'un panneau voie en impasse rue Goffaux
Montant total de l'opération : 89,17 Euros TTC.

Pose de signalisation STOP sur la rue de Queniau, sur la rue de Binche, sur la rue de Maubeuge.
Montant total de l'opération : 505,86 euros TTC.

Délibération afin de solliciter l'Agglomération pour bénéficier du produit d'amendes de police
afin de sécuriser la rue de Binche au niveau du cimetière (pose d'un passage piéton avec signal lumineux).

III – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS REDISTRIBUTION DE L'EX FLA

Par délibération du Conseil municipal, il est décidé de redistribuer le montant de la subvention de l'ex fond local d'animation en la partageant à hauteur de 50% entre l'association du club de Volley-Ball à l'occasion de la cérémonie fêtant les 50 ans du club et l'association AMIFORT à l'occasion des journées du patrimoine.

IV – ADHESION AU SIDEN SIAN

Délibération est prise par le Conseil municipal pour l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes d'Avelin, d'Ifuy et Enquin-lez-Guinegatte.

V – PASSAGE A LA M57

Délibération est prise par le Conseil municipal pour adhérer au nouveau référentiel budgétaire et comptable dit M57. Ce référentiel budgétaire et comptable M57 sera généralisé au 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.

VI – REGLEMENT SERVICE PERISCOLAIRE

Délibération est prise par le Conseil municipal pour valider quelques ajustements du règlement intérieur de la garderie et de la cantine.

V – DIVERS

M. Philippe BRASSELET a été nommé Maire Honoraire par M. le Préfet du Nord ayant exercé ses fonctions pendant dix-huit ans au moins.

Deux conseillers sont nommés pour la révision des listes électorales : Alexandre MAGHUE titulaire François BLANCHARD suppléant.

Délibération du Conseil municipal pour la création d'un poste d'agent technique territorial à temps plein.

Délibération pour prolonger le contrat de M. BANSE pour une durée de deux mois.



COMMUNE DE VIEUX-RENG

Délibération pour effectuer les travaux rue du 11 novembre. Après établissement de deux devis, l'entreprise LCTP est retenue pour un devis d'un montant de 3500 euros H.T

Accord pour monter un dossier phytosanitaire permettant de bénéficier de subvention concernant le matériel de désherbage.

♦♦♦

Monsieur le Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance.